



**Note pour la presse/7**  
**17 March 2005**

## **L'OMS DECONSEILLE L'UTILISATION DES LITS DE BRONZAGE POUR LES MOINS DE 18 ANS**

**Genève** – L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souligne aujourd'hui que les lits de bronzage font courir un risque de cancer cutané et déconseille fortement leur utilisation par les moins de 18 ans. On sait aujourd'hui que les jeunes qui présentent des érythèmes à la suite d'une exposition aux UV auront un risque majoré de mélanome ultérieurement, et des études récentes ont mis en évidence un lien direct entre les lits de bronzage et les cancers cutanés.

L'OMS rappelle les recommandations qui sont les siennes au moment où de nombreuses personnes, et plus particulièrement les jeunes femmes des pays développés, s'apprêtent à aller se faire bronzer en prévision de l'été.

D'après l'OMS, on estime à 132 000 le nombre annuel de cas de mélanome malin (forme la plus dangereuse de cancer cutané) et à 66 000 le nombre de décès imputables à ce dernier et aux autres cancers cutanés. Ces chiffres sont en progression constante : en Norvège et en Suède, on estime que le taux d'incidence annuel du mélanome a plus que triplé au cours des 45 dernières années, alors qu'il a doublé au cours des 30 dernières années aux Etats-Unis d'Amérique. L'utilisation croissante des lits de bronzage associée au désir d'être bronzé parce que c'est à la mode seraient les principales raisons de cette augmentation rapide du nombre de cancers cutanés.

L'incidence du mélanome peut varier d'un facteur allant jusqu'à 150, selon les régions du monde. Les taux les plus élevés se trouvent principalement dans les pays où les gens ont la peau la plus claire et où la culture du bronzage est la plus enracinée : Amérique du Nord, Australie, Europe du Nord et Nouvelle-Zélande. Un cancer sur trois dans le monde est un cancer cutané ; aux Etats-Unis d'Amérique, ce chiffre atteint un sur deux. On estime à 1,1 million le nombre annuel de cas de cancers cutanés dans ce pays.

« Des préoccupations grandissantes sont apparues ces quelques dernières années concernant le fait que des personnes, et en particulier des adolescents, recourent de manière excessive aux lits de bronzage pour acquérir un bronzage considéré comme socialement désirable. Mais les conséquences de cette utilisation accrue des lits de bronzage ont été une augmentation brutale du nombre de cas de cancers cutanés », indique le Dr Kerstin Leitner, Sous-Directeur général de l'OMS, Développement durable et milieux favorables à la santé. « Nous attirons donc l'attention sur la question et nous espérons que cette recommandation incitera les autorités de réglementation à adopter des mesures de contrôle plus strictes de l'utilisation des lits de bronzage. »

Certains lits de bronzage peuvent émettre des intensités de rayonnement ultraviolet (UV) beaucoup plus élevées que celles émises l'été par le soleil en plein midi dans la plupart des pays. Cependant, à l'heure actuelle, seuls quelques pays disposent de réglementations efficaces sur les lits de bronzage ou sur leur utilisation. La Belgique, la France et la Suède ont une législation limitant la proportion maximum d'UVB (constituant le plus dangereux du rayonnement UV) émis à 1,5 % (soit une intensité analogue à celle des UV cancérogènes émis par le soleil). En France, la réglementation impose la déclaration aux autorités de santé de tous les appareils émettant du rayonnement UV, interdit leur utilisation aux mineurs de moins de 18 ans, prévoit que l'ensemble des établissements commerciaux soient supervisés par du personnel qualifié et interdit toute allégation faisant état d'effets bénéfiques pour la santé. Aux Etats-Unis d'Amérique, l'Etat de Californie interdit l'entrée des salons de bronzage aux moins de 18 ans. Mais, bien souvent, ces réglementations restent très difficiles à mettre en oeuvre de manière efficace. L'OMS encourage donc les pays à formuler et à renforcer les lois de manière à mieux contrôler l'utilisation des lits de bronzage, en interdisant, par exemple toute utilisation de lits de bronzage sans supervision.

Parmi les conséquences principales d'une exposition excessive aux UV, on peut citer les cancers cutanés, les lésions oculaires et le vieillissement prématuré de la peau. Une étude effectuée en Norvège et en Suède a, par exemple, permis de mettre en évidence une augmentation significative du risque de mélanome malin chez les femmes ayant utilisé régulièrement des lits de bronzage. En outre, une exposition excessive aux UV peut abaisser les défenses immunitaires, et peut-être entraîner un risque accru de maladie infectieuse.

Parmi les effets aigus du rayonnement UV sur l'oeil, on peut citer la cataracte, le pterygion (voile conjonctival blanc sur la cornée) et les inflammations oculaires telles que la photokératite et la photoconjonctivite. C'est pourquoi des lunettes de protection sont recommandées lors de l'utilisation d'un lit de bronzage.

L'utilisation de lits de bronzage sous supervision médicale ne doit être envisagée que dans des cas très rares et très particuliers, indique l'OMS. Les appareils médicaux émettant des UV traitent avec succès certaines affections cutanées comme la dermatite et le psoriasis. Ces traitements ne doivent être effectués que sous supervision médicale qualifiée dans une clinique médicale agréée et non pas dans des établissements de bronzage commerciaux, ni à domicile sans supervision.

La recommandation de l'OMS relative à l'utilisation des lits de bronzage entre dans le cadre de ses efforts généraux visant à protéger la santé des gens qui pourraient être surexposés au rayonnement UV. L'OMS, de concert avec ses partenaires, la Commission internationale de Protection contre le Rayonnement non ionisant, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation météorologique mondiale, a élaboré l'indice universel de rayonnement UV solaire, désormais utilisé dans de nombreux pays dont l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Israël, le Mexique, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Suède et la Suisse et qui a été récemment adopté pour l'usage général aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

« Dans tout ce que nous faisons, nous sommes clairs : il faut éviter toute exposition excessive aux UV et, lorsque vous devez rester au soleil, protégez votre peau. Les mélanomes malins, les autres cancers et maladies sont la conséquence de l'absence des précautions voulues, » a ajouté le Dr Leitner.

---

Pour plus de renseignements, s'adresser à Gregory Hartl, Conseiller en communication, OMS Genève, tél. : +41 22 791 4458, portable : +41 79 2036715 ; courriel : [hartlg@who.int](mailto:hartlg@who.int).

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond de l'OMS, ainsi que d'autres informations de l'OMS sont accessibles sur Internet à la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int/>.